

parole sacrée, elle se propose de rétablir, autant qu'il lui sera possible, la... et ses ministres dans la justice et dans la concorde de sa splendeur et de son lustre primitif.

Accomplissez, Madame, par votre bonté, couronnez l'œuvre mémorable qui, conciliant à Votre Majesté l'amour, le respect et la sincère obéissance des peuples qui lui sont soumis, rendra éternelle sa gloire parmi les nations éclairées et sages, formera le plus précieux ornement du royal diadème qui ceint son noble front, et sera le plus ferme appui du sceptre qu'elle tient dans sa puissante main.

Quant à vous, Monsieur le Nonce, qui depuis plus d'un an employez le zèle et la sagesse les plus recommandables pour contribuer au règlement des différends qui, dès aujourd'hui, doivent être regardés comme terminés, je vous assure que j'ai la plus complète satisfaction de voir couronnés de succès vos nobles efforts, en déployant à un tour le caractère éminent dont vous êtes investi, et je me félicite de ce que les intérêts de l'Eglise ne pourront rencontrer en vous qu'un représentant aussi habile qu'éclairé.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 15 SEPTEMBRE 1918.

AU PUBLIC.

Les Melanges Religieux commencent aujourd'hui leur douzième volume. L'encouragement, qu'ils ont reçu des Messieurs du Clergé et du public en général, nous a porté à en augmenter le format et à leur donner plus d'actualité, en joignant aux matières religieuses les matières politiques. Ce changement, (qui strictement parlant n'en était pas un, puisque les Melanges ont toujours été religieux et politiques), ce changement nous a attiré bien des adhésions et quelques reproches. Ces reproches, nous croyons sincèrement que nous ne les méritons pas; et notre conviction en ce sens augmente tous les jours, depuis que les adhésions augmentent aussi; et que plusieurs de ceux qui nous blâmaient d'abord, ont été forcés de reconnaître qu'ils avaient tort.

Nous ne faisons pas de promesses pour les temps à venir; nous craignons de tromper l'attente de nos lecteurs, et de manquer malgré nous à notre parole.

Néanmoins nous avons la confiance que, malgré le désastre que nous avons subi dernièrement, nous serons en état durant l'année de donner à nos lecteurs plus que nous ne sommes strictement obligés, et parlés d'espérer une continuation de l'encouragement public.

Cela dit, nous offrons de nouveau nos remerciements au public qui nous encourage, et nous nous mettons encore à l'œuvre avec une nouvelle ardeur, car nos efforts sont consciencieux et le fruit de nos convictions.

COLLEGE DE NICOLET.

Comme nous l'avions annoncé dans notre dernière feuille, le Collège de Nicolet vient de recevoir une Corporation interne. Ce Collège est déjà avantageusement connu du public, et les nouveaux arrangements doivent donner aux amis de l'éducation une nouvelle confiance et les porter à rencontrer cette utile maison d'enseignement.

D'après le programme des Etudes, nous voyons que le cours se composera de neuf classes, à commencer par une école d'Anglais et Français, et à finir par l'étude des hautes branches de la philosophie (Logique, Métaphysique, Morale, Géométrie, Géologie, Astronomie).

C'est avec un vrai plaisir que nous apprenons que l'Histoire ne s'y enseignera point par livres, mais par un cours de lectures. Cette méthode est, nul doute, la meilleure et la seule praticable.

Les Directeurs enseigneront encore, si les élèves le désirent, le dessin linéaire, la musique, la Phonographie (excellente chose).

En somme, nous croyons que l'éducation, que l'on recevra à Nicolet, ne le cédera pas à celle des autres collèges,

et que cette utile maison recevra le patronage du public, et produira encore des hommes capables de faire honneur à leur pays et de le servir utilement.—Les classes commencent le 19 du courant.

LES COUVENTS.

Le Spectator de Québec vient de condamner le passage suivant du Globe de Toronto: "Il y a longtemps que nous sommes d'avis, dit le Globe, que, si l'on doit du tout tolérer les couvents, ils doivent être placés sous la surveillance des magistrats, comme le sont les écoles pour les illettrés."

Nous avions d'abord résolu de passer sous silence cet article du Globe; mais comme ce passage a donné lieu à des condamnations d'un côté, et à une discussion politique de l'autre, nous ne croyons pas devoir garder le silence d'avantage.

Le Globe de Toronto, en parlant, comme il le fait des couvents ou monastères, montre évidemment qu'il ne connaît nullement les maisons religieuses dont il parle. S'il les connaissait le moins, il n'y a pas de doute qu'il changerait bientôt d'avis.

Peut-être notre confrère ne nous croit pas; mais qu'il se souvienne que nous avons au milieu de nous des messieurs protestants (et en grand nombre) qui envoient leurs filles dans nos couvents, pour les y faire instruire. Or, si ces maisons religieuses avaient besoin d'être inspectées par les magistrats, est-il croyable que des protestants leur confieraient l'éducation de leurs enfants? Que notre confrère nous réponde. Nous allons plus loin, et nous disons à notre confrère de se rappeler qu'il y a même des protestants haut placés (de la ville même de Toronto) qui font à l'égard des couvents ce que nous venons de dire; ils y envoient leurs enfants.

Notre confrère paraît croire que nos couvents sont des espèces de prisons, dans lesquelles les religieuses sont gardées de force; qu'il se trompe.

Nos couvents ne sont nullement des lieux de réclusion forcée. Ils ne sont que des lieux de retraite, où de pieuses filles, qui craignent le monde, se mettent sous une même règle et vivent comme une même famille. Quel mal y a-t-il à cela?

Est-ce que nous n'avons pas le droit d'association? Si nous pouvons nous unir pour une affaire de commerce ou pour atteindre un but politique, est-ce que nous n'avons pas le droit de nous associer pour ensemble servir Dieu et tâcher de faire notre salut? Par exemple, est-ce que notre confrère du Globe, ne pourrait pas s'unir à notre confrère du Witness et tous les deux à nous, pour former un monastère de religieux? Si nous ne troublons pas la paix publique, si nous ne conspirons point, qui nous empêcherait d'en agir ainsi?

Mais notre confrère prétend que les religieuses sont des prisonnières, et pourtant s'il avait pris quelques informations auprès des catholiques, il aurait su le contraire. Il aurait appris que devant les lois humaines les religieuses sont toujours libres de quitter leurs couvents et de s'en aller dans le monde. C'est si bien le cas, que l'histoire nous présente plusieurs faits à l'appui.

Notre confrère aura sans doute confondu la loi humaine avec la loi divine, et voilà pourquoi il parle comme il le fait. Qu'il sache donc qu'il se trompe étrangement. Qu'une religieuse en effet demande qu'on lui ouvre les portes de son couvent, la supérieure lui répondra: "Si c'est au nom des lois humaines que vous le demandez, voici que les portes vous sont ouvertes; si c'est au nom des lois divines, je vous défends de quitter le monastère."

Certainement nous ne nous serions pas attendus de la part de notre confrère à une pareille attaque contre les maisons religieuses des catholiques; cette attaque n'est pas méritée. Il faut nécessairement que notre confrère ait en tout à coup une furieuse envie de se faire un champion du fanatisme. Nous espérons cependant qu'il reconnaîtra bientôt qu'avant de condamner ainsi nos maisons religieuses, il eût dû se consulter et étudier la question; car à coup sûr, il ne l'a pas fait en cette circonstance.

M. W. L. MACKENZIE.

La lettre, que M. W. L. MacKenzie a adressée à la Tribune de New-York, paraît avoir été amenée par la publication d'un ouvrage de M. MacKenzie et des difficultés nombreuses qui en ont été la suite.

M. MacKenzie s'exprime en termes très clairs à l'égard de sa conduite passée, et à l'égard du Canada et des Etats-Unis. Il est aujourd'hui parmi nous des hommes que M. MacKenzie hait du fond de son cœur, et que le souvenir de ses souffrances et de celles de ses concitoyens du Haut-Canada porte à mépriser et haïr encore, bien que la cause de cette haine remonte à plus de dix ans en arrière. Nous respectons les malheurs de l'exil et ne transcrivons pas ici des extraits qui portent sur ces parties. Seulement nous sommes portés à croire que M. MacKenzie, qui a su être assez clairvoyant pour ne pas s'enthousiasmer outre mesure des institutions républicaines des Etats-Unis, depuis qu'il est plus à même de les étudier, viendra aussi plus tard à reconnaître chez ceux qu'il méprise et hait, des qualités qui doivent les rendre moins méprisables à ses yeux, et que tout en n'oubliant pas ses malheurs, il mettra en pratique à leur égard le précepte qu'il lui-même se propose: "Aimez-vous les uns les autres."

Quant aux Etats-Unis, M. MacKenzie n'en est plus coiffé comme autrefois: "Depuis 1802, dit-il, des territoires d'une étendue à peine concevable, ont été unis aux terres de l'Union; tous pour augmenter le domaine des souffrances humaines et du crime héréditaire (l'esclavage), et pour donner le droit aux despotes de l'Europe de pointer du doigt et avec mépris l'hyprocrisie de la démocratie en Amérique, et de demander à leurs serfs: "Est-ce là le changement que vous cherchez?—ont-ils les institutions libres et tant vantées, qu'on dit être basées sur les commandements de celui qui dit à ses humbles serviteurs: "Voici que je vous donne un nouveau commandement: aimez-vous les uns les autres."—Plus loin M. MacKenzie ajoute encore:

"Le progrès américain a ajouté mille millions d'acres de terre au vaste domaine du maître d'esclaves, quadruplé le nombre des esclaves, et fait d'un tiers du Maine libre

une colonie britannique..... Les Français sont une race aussi honnête et affable qu'aucune autre du globe. Bien que 500 jeunes gens sur 1000 en France soient complètement ignorants et sans éducation, néanmoins c'est un si bon peuple qu'il y a très peu de crimes en France; mais les citoyens de cette Union n'erront point par ignorance. S'ils n'ont pas servi du plus brillant exemple du gouvernement populaire, il n'en faut certainement pas chercher la cause dans le manque de savoir. Le parti sans principes, voilà le malheur du pays; et comme l'a dit avec vérité le juge McLean de l'Ohio: On est aveugle aux enseignements de l'histoire, de supposer qu'il puisse y avoir une longue durée pour un gouvernement libre, qui, avec toute son influence, fait appel aux plus basses passions de notre nature."

Voilà ce que pense actuellement des Etats-Unis M. MacKenzie, qui en 1837 ne désirait, au dire de tous les journaux du temps, que l'annexion de notre pays à la république voisine. Il paraît qu'il a suffi à M. MacKenzie de demeurer quelques temps aux Etats-Unis pour se convaincre que ce n'est pas un lieu désirable, et que c'est un gouvernement des plus corrompus. Aussi, tous ses desirs semblent-ils de revenir en Canada, comme il le dit dans le passage suivant:

Le Dr. Robert Nelson ne demande pas d'amnistie pour lui; quant à moi, je demande le pardon et suis prêt à pardonner (I crave a complete forgiveness, and am ready to forgive). Mon cœur (pourquoi le nierais-je?) ne tient pas à ce pays (E. U.) comme il y tenait il y a bien longtemps, quand je rêvais que ses chefs composaient l'avant-garde de la liberté humaine. Bien des années d'une observation soignée m'ont amené à la conclusion que, bien que nous eussions des raisons suffisantes de nous révolter, nous eussions par le succès mis au pouvoir dans le Haut-Canada ces mêmes ennemis qui ont si longtemps ruiné sa prospérité."

Quant au Canada, M. MacKenzie en parle en termes non équivoques. Le système actuel du gouvernement ne lui plaît pas; c'est du replâtrage, selon lui. On reconnaît ici que le chef de l'insurrection dans le Haut-Canada s'accorde parfaitement sur ce point avec quelques individus du Bas-Canada.

Relativement à l'annexion du Canada aux E. U., M. MacKenzie n'en veut pas, parce que, dit-il, j'ai l'expérience que l'Union ne suppose pas nécessairement aux E. U. des droits égaux. D'ailleurs, dit M. MacKenzie, "on dit que le gouvernement du Canada est responsable au peuple. C'est le cas dans le sens dans lequel le peuple de cet état (N. Y.) élit ses gouverneurs et présidents.... C'est là de la responsabilité républicaine, et les institutions électives des colonies sont à peu près aussi parfaites. Cependant l'éducation, telle qu'elle est, fait des progrès en Canada; et je serais chagrin, très chagrin en vérité, de voir les colonies du Nord devenir des trappes à hommes, comme les Etats du nord, pour saisir les Africains amis de la liberté et dont les pères ont été volés par des chrétiens, et les renvoyer à cette Virginie, esclave dès sa naissance; ou bien encore de voir les taxes, prélevées sur les produits du Canada, être envoyées à Washington, et être employées à payer les frais d'invasion d'une "sœur républicaine, ou être mises à la disposition d'encroûtes comme celui qui a ordonné les dépenses de l'Union de 1846 à 1847."

Comme il est facile de le voir, M. MacKenzie est loin de vouloir pour notre pays une union avec les Etats-Unis, et son opinion sur ce point doit valoir quelque chose, quand on sait qu'il a toujours été, avant son séjour aux Etats-Unis, un ardent admirateur de nos voisins du sud et un ami de tout projet tendant à nous annexer aux Américains. Cette opinion de M. MacKenzie, nous la recommandons spécialement à l'attention du public et surtout de ceux qui se font encore une idée exagérée de l'avantage pour nous d'une semblable annexion. Ce n'est pas à dire pour cela cependant que nous adoptions en tous points la manière de voir de M. MacKenzie en cette matière.

Nous terminons nos remarques sur la lettre de M. MacKenzie par le passage suivant qui forme la dernière partie de sa lettre:

"Un grand nombre de journaux paraissent désireux de persuader au public qu'en 1837 j'ai joué en Canada le rôle d'un lâche. Il peut bien se faire qu'il en ait été ainsi..... Bien que fortement attaché à une liberté rationnelle, et bien que haïssant l'oppression et les oppresseurs, je parlois je serais bien peu porté en 1848 à jouer encore le rôle que j'ai joué [si peu] à la satisfaction du Courier et Enquirer] il y a onze ans, quand même je serais sûr du succès."

Ce dernier extrait, ne demandant pas de commentaires de notre part, nous n'en ferons pas. Quant au rappel de M. MacKenzie au Canada, nous ne nous prononçons pas à ce sujet. C'est au gouvernement à voir s'il serait expédient de le prononcer dans le moment actuel.

LES ROIS REVIENTRAIENT-ILS?

Les dernières nouvelles de France ne sont pas rassurantes pour la paix de ce beau et malheureux pays. Il paraîtrait que la France était encore sur le point de subir une commotion politique, et que Paris devait encore être le théâtre d'événements, peut-être aussi sanglants que l'attentat de juin. Voici ce que dit à ce sujet M. Frédéric Gaillardet, qui, étant sur les lieux, est en état de juger de la situation. Cet extrait est emprunté au Courrier des Etats-Unis.

"Les bruits de conspiration ont trouvé une sorte de crédit moral dans le progrès rapide que semble faire la cause de la royauté si l'on en croit le National, le Siècle, la Reforme, et quelques autres journaux, qui se sont vivement prononcés après de cette réaction de l'opinion, et ont consacré divers articles à la combattre. Cette disposition des esprits n'est que trop réelle. Elle a eu sa cause dans le désordre, la ruine et les déceptions de toute nature qui a produits jusqu'à ce jour nos malheureux essais de gouvernement républicain. Aux yeux des gens qui ne jugent les choses que sur les résultats, cet essai n'a encore valu à la France que l'impitoyable de 100 et la guerre civile. Aussi ne veulent-ils pas la pousser plus loin, et, chose remarquable, ce n'est pas seulement à la royauté de la famille d'Orléans qu'ils reviennent d'un bond, c'est à celle d'Henri V, c'est-à-dire à la légitimité: "La faiblesse et la perte de la famille de Louis Philippe, disent-ils viennent de ce qu'elle avait pour origine une révolution et le principe moral de la souveraineté populaire. Ce principe la dominait, l'écrasait, en mettant la logique du côté de ceux qui voulaient le contraindre à céder à toutes les nécessités de son origine, à toutes les volontés du peuple. Aucune tranquillité, aucune force, aucun trône n'est possible sur une pareille base. Donc, s'il nous est démontré qu'il nous faut

revenir à la royauté, donnons-lui, cette fois, ses véritables fondements, ceux de la légitimité. En restaurant ce droit, qui n'est autre que celui de l'hérédité sur lequel reposent partout la famille et la propriété, nous rendons à ces dernières les états dont elles ont si grand besoin, et nous leur avons enlevés nous mêmes sans nous en douter. S'il est absurde d'hériter d'un trône il l'est pareillement d'hériter des biens gagnés par ses ancêtres. La légitimité est un droit qui a sa raison dans la tradition, qui remonte aux premiers âges du monde, comme la religion; et qui est, comme elle, au-dessus de toute discussion. Un gouvernement dont l'autorité a une pareille constitution, est le seul système social qui ait un droit de résistance aux égarements populaires. Démocratisons-le autant que l'exigeront les lumières, soumettons ses agents à une responsabilité sérieuse; mais si nous pouvons atteindre le prêtre, respectons l'autel. Le bruit s'est répandu que, par suite du retour d'un grand nombre d'étrangers éminents à ces idées de réorganisation politique, que je vous transmets sans vouloir les juger ici, un rapprochement avait eu lieu entre les branches aînée et cadette de la famille des Bourbons, et qu'elles avaient résolu d'unir leurs efforts pour replacer le duc de Bordeaux sur le trône de ses pères, à la condition par lui d'adopter le jeune comte de Paris pour son héritier direct et immédiat, lors même que le duc de Bordeaux viendrait à avoir des enfants mâles, issus de son union, qui jusqu'à présent a été stérile. J'ai peine à croire que le duc de Bordeaux ait consenti à une pareille exhérédation de sa descendance, exhérédation qui serait entachée de nullité légale, s'il lui survient un enfant mâle, et qui serait inutile, s'il ne lui en survient pas; car, dans ce cas, le jeune comte de Paris serait de droit et légitimement héritier de son trône. Mais, si j'en crois une personne récemment arrivée d'Angleterre, où elle a vécu dans l'intimité de la famille d'Orléans, la négociation est réelle et le rapprochement accompli. Seulement, les deux familles ont résolu d'attendre les événements, sans rien faire pour en précipiter le cours. Elles se gardent de conspirer, ne voulant rien devoir qu'à la spontanéité de la France, et pensant que les faits conspireront assez en leur faveur.

NOS ECHANGES.

Quelques uns de nos confrères, qui échangent avec nous, paraissent de moins en moins scrupuleux. Ils semblent se conduire d'après la maxime favorite de M. Alexandre Dumas, qui dit: "Je prends mon bien où je le trouve." Alexandre Dumas aurait dû se souvenir que ce n'était pas son bien, et qu'il ne lui était pas permis de faire autre chose que de l'emprunter.

LE CHOLERA.

Nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre les rapports qui circulent en ville relativement au choléra. Il est bien vrai qu'aux dernières dates le choléra s'était avancé jusqu'au cœur de l'Allemagne, et l'on ajoutait qu'il y en avait eu un cas à Londres. Mais il ne paraît nullement vrai qu'il se soit déclaré à New-York, comme quelques personnes l'ont prétendu. Il est fort probable que nous recevrons sa visite au printemps, mais il ne l'est pas autant que nous devons en être gratifiés cet automne. Au reste, le meilleur moyen de se prémunir contre ce terrible fléau, c'est de tenir nos villes dans un grand état de propreté, aussi bien que nos maisons, nos cours, etc. En général, les endroits où règne la propreté, souffrent peu des atteintes du choléra.

Nous voyons que les correspondants du Witness, ainsi que ce dernier journal lui-même, sont fort en peine du salut spirituel de la France. Ils proposent d'y envoyer des missionnaires protestants, afin de l'éclairer. "Car, disent-ils, tous les maux et tous les troubles de la France viennent de ce qu'elle n'est pas protestante!" Belle logique que celle-là! Nous laissons nos lecteurs juger du raisonnement et ne citons ce fait que pour montrer comment parlent et agissent nos adversaires religieux.

Nous accusons réception avec remerciements des nos, 10e, 11e et 12e livraisons du répertoire national de M. Huston. La 12e livraison contient une table générale des matières du premier volume, ainsi qu'une préface à placer en tête du volume qui se trouve ainsi complet. La dernière pièce de ce volume porte la date de 1837. Nous n'entreprendrons pas de donner une idée des différents morceaux que renferment ces 4 dernières livraisons; ce serait par trop long et ça n'aurait qu'une bien faible utilité. Seulement nous répéterons ce que nous avons déjà dit; que toutes les familles canadiennes devraient posséder un exemplaire de ce répertoire. C'est le seul moyen d'encourager d'autres Canadiens à imiter M. Huston, et à continuer ce recueil de la poésie et prose canadiennes.—On s'abonne chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

M. l'Editeur.

J'arrive à la onzième heure, mais il vaut mieux tard que jamais. J'aurais un remords, si je n'apportais comme tant d'autres mon grain d'encens sur l'autel de l'éducation. Je ne vous parlerai point des examens de nos collèges; comme je n'ai point le don d'ubiquité et que ces examens ont eu lieu presque partout en même temps je n'ai pu en rien savoir que par les papiers publics. Le don de subtilité n'aurait été nécessaire pour pénétrer au travers d'un voile qui m'a été impossible d'y avoir accès, et je n'ai appris par où dire les belles choses qui s'y passent. Je me permettrais de conseiller à ces dames dans leur intérêt et dans celui du public de suivre le proverbe latin devenu français à force d'être répété:

Si fueris Romæ, Romano vivito mris; Si fueris alibi, vivito sicut ibi.

Forc'e m'a donc été de me rabattre sur les couvents de nos bonnes sœurs de la congrégation que je n'avais pas visités depuis plusieurs années. Aussi, excuse mon ignorance je regardais comme exagérés les éloges que l'on faisait de tous ces couvents; je regardais tous ces couvents comme un nombre de ces étourdis qui s'adaptent à tous les sermons. Mais quelle a été ma surprise et ma joie, de voir partout les matières apprises comprises, analysées et d'une manière, on peut dire presque parfaite. Je revenais donc de mes tournées, le cœur joyeux et satisfait, et les mains endolories des applaudissements que j'avais donnés à toutes les choses que j'avais vues et entendues; je croyais me reposer jusqu'à l'année prochaine. Mais un de mes amis amateur d'examen comme moi vient m'avertir qu'il y en avait un à la Pointe aux Trembles. La P. aux T. me dis-je va pour la P. aux T. mais qu'y irai-je? je pars pourtant malgré ma répugnance et une pluie battante. J'arrive et quelle est mon étonnement! cette école qui en 1842 comptait à peine 15 pensionnaires et à peu près autant d'externes est maintenant